



## Le Syctom lance le marché du site de Romainville

Le Syctom de l'agglomération parisienne vient de lancer, fin avril 2018, un appel d'offres pour la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du centre multifilière de Romainville / Bobigny, en Seine-Saint-Denis. Cette étape succède à la concertation menée l'an dernier pour la refonte de l'installation. Le projet représente un budget prévisionnel de 350 millions d'euros HT en investissement, dont 90 millions d'euros pour le process, 200 millions d'euros pour les infrastructures et 60 millions d'euros pour le traitement des sols pollués et les aménagements urbains.

Un seul marché et un seul opérateur : la collectivité francilienne envisage une attribution du marché avant la fin de 2019, à l'issue d'un dialogue compétitif. En optant pour un mar-

ché public global de performance, les élus entendent confier l'ensemble à un seul opérateur. Ce que le Syctom justifie par « la complexité de l'opération résultant notamment de la période de co-activité entre les travaux et la poursuite de l'exploitation ».

Le site doit réceptionner 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par an, ainsi que des collectes sélectives, et 40 000 tonnes de déchets alimentaires – compostés sur site ou préparés sous la forme de pulpe. Le syndicat prévoit qu'un nouveau centre de tri agrandi prenne place pour les recyclables, avec une capacité portée à 60 000 tonnes par an. La déchèterie, une fois reconstruite, se dimensionnera à 15 000 tonnes annuelles, complétée d'une ressourcerie. Les OMR doivent suivre un séchage naturel avant transport par voie fluviale, en

vue d'une valorisation énergétique. Une ligne de mise en balle doit permettre de constituer un stock tampon d'OMR, afin de lisser les flux acheminés vers des incinérateurs du Syctom. La préparation de CSR, un temps envisagée, n'est pas évoquée.

Une première étape, planifiée entre janvier 2020 et juin 2022, comprend l'élaboration des dossiers administratifs, les études de conception et l'exploitation du centre dans sa configuration actuelle. Puis, jusque fin 2026, doivent intervenir les études d'exécution et les travaux. Cette tranche comprend l'exploitation du pôle dans sa « configuration évolutive » puis, entre 2027 et 2033, dans ses dispositions finales. Un calendrier qui, précise le Syctom, peut être sujet à des optimisations.

C.C.